
Covoiturage : la Métropole championne de France

Modifié le 23/09/24

Forte des 2 dispositifs de covoiturage mis en place depuis 2022, la Métropole Rouen Normandie est le premier territoire de France en la matière après l'Île-de-France, devant la Métropole de Montpellier et la Métropole de Nantes.

Soulageant à la fois le climat et le porte-monnaie des usagers, le covoiturage est l'une des solutions privilégiées par la Métropole Rouen Normandie dans ses investissements. Un exemple d'impact de cette pratique : près de 20 000 pleins de carburant ont été évités le mois dernier en France grâce au covoiturage.

BlablaCar Daily : service de covoiturage de la Métropole Rouen Normandie

Avec plus de 700 000 trajets de covoiturage domicile-travail réalisés sur l'application BlaBlaCar Daily en 2023, la Métropole Rouen Normandie est la première métropole de France en matière de covoiturage.

Pour encourager la pratique du covoiturage domicile-travail, la Métropole Rouen Normandie s'est associée à l'opérateur BlaBlaCar Daily en soutenant financièrement chaque trajet réalisé sur l'application.. Le principe : les conducteurs sont indemnisés, les passagers payent un prix mini.

La Métropole Rouen Normandie est la première Métropole à porter une démarche de mobilité dédiée au covoiturage domicile-travail aussi ambitieuse sur le territoire. En place depuis 2020, l'initiative a convaincu habitants et travailleurs puisque l'application BlaBlaCar Daily compte plus de 50 000 inscrits.

Ces chiffres démontrent un réel engouement autour de cette pratique vertueuse. Depuis 2020, 4 autres territoires du bassin de mobilité ont également rejoint le dispositif, pour élargir l'accès des avantages :

- La Communauté d'Agglomération Seine-Eure

-
- La Communauté d'Agglomération Inter-Caux Vexin
 - La Communauté de Communes Lyons Andelle
 - La Communauté de communes Yvetot Normandie

Quels sont les avantages ?

Rentabiliser vos trajets domicile-travail, agir pour l'environnement tout en rendant service, c'est la promesse de l'application de covoiturage BlaBlaCar Daily.

Ce service de covoiturage domicile-travail met en relation passagers et conducteurs :
- Côté conducteur, économisez jusqu'à 150€ par mois et recevez 100 € de prime covoiturage par l'Etat pour vos premiers trajets.

- Côté passager, pour un trajet jusqu'à 30 km, vous bénéficiez de 10 premiers trajets gratuits, puis de trajets à prix mini (0,20€).

L'application garantit aux conducteurs un minimum de détour et permet aux passagers de choisir leurs horaires. Si jamais le conducteur annule le trajet retour, l'application permet de rentrer chez soi gratuitement en taxi et sans avance de frais.

Vous souhaitez percer tous les secrets de l'application ? Rendez-vous lors du [prochain webinaire](#) dédié à la prise en main de l'app !

Pour en savoir plus sur la démarche et les avantages :
<https://blablacardaily.com/partenariat-rouen>

Entreprises : cette solution est faite pour vous !

L'ensemble de vos collaborateurs, ayant une adresse de domicile ou de travail sur le territoire, sont éligibles à ce dispositif. L'accompagnement de vos salariés est financé par la Métropole.

Des formations sont organisées tous les mois pour vous permettre de prendre en main le service : Inscription [ICI](#).

Un kit de communication est à votre disposition pour porter l'information auprès de vos collaborateurs : [Kit de communication MRN x BlaBlaCar Daily](#)

Le saviez-vous?

- **100€ de prime covoiturage pour les nouveaux conducteurs**
Depuis le 1er janvier 2023, les nouveaux conducteurs inscrits sur l'application BlaBlaCar Daily peuvent bénéficier d'une Prime Covoiturage de 100 € mise en place par le gouvernement dans le cadre du Plan National pour le covoiturage du quotidien. Pour cela, il faut réaliser, pour la première fois, 10 covoitages en tant que conducteur sur l'application BlaBlaCar Daily dans un délai de trois mois à compter du premier trajet. Pour en savoir plus, [cliquez ici](#).
- **Les frais de covoiturage deviennent déductibles des impôts**
Les frais engagés par un salarié pour les trajets entre son domicile et son

travail constituant à présent des frais professionnels déductibles (sur justificatifs), à condition d'opter pour la déduction des frais réels.

Covoit'Ici

Covoit'Ici est la seconde solution de covoiturage mise en place par la Métropole Rouen Normandie. En partenariat avec l'Agglo Seine-Eure et avec la Communauté de Communes Caux-Austreberthe, les arrêts Covoit'Ici de-Reuil, Barentin et Rouen permettent depuis 2022 à plus de 250 usagers de partager leur voyage sur des trajets fixes.

Le principe est simple : les inscriptions se font en ligne, sur une plateforme mettant en relation le conducteur et le passager. La rémunération des conducteurs est prise en charge par les collectivités locales, en fonction du nombre de passagers et dans la limite de deux trajets par jour.

Ligne Rouen ? Val-de-Reuil

Ouverte entre mars et avril 2022, la première ligne du dispositif totalise aujourd'hui 2514 inscrits dont 26 actifs, et 3242 trajets covoiturés ont été réalisés depuis plus d'un an.

En septembre 2023, il est prévu de déplacer l'arrêt Orléans à Rouen, perturbé en raison des travaux du Quartier Flaubert. Afin d'apporter plus de confort et sécurité aux usagers installés sur la droite du bâtiment principal, présentant les avantages suivants :

- Être plus visible par les automobilistes car plus éloigné du carrefour (Bd Jean de Béthencourt / Quai Cavelier de la Salle et Av Jean Rondeaux),
- Réaliser un marquage au sol car l'emplacement sera pérennisé, ce marquage permettant un meilleur respect de la place réservée aux covoitureurs,
- Être plus confortable pour les passagers en attente, en installant un assis-debout et s'il y a suffisamment de place, un auvent.

Covoit'Ici lance la grande opération « Super passager » en septembre 2023 afin de récompenser les passagers les plus assidus de la ligne Rouen - Val de Reuil et sensibiliser à ce dispositif en développement constant.

Ligne Barentin ? Rouen

Ouverte entre octobre et novembre 2022, la seconde ligne Covoit'Ici, reliant Barentin et Rouen, cumule 982 inscrits dont 104 actifs, et 112 trajets ont été réalisés en covoiturage.

En septembre 2023, il est prévu de déplacer l'arrêt Pasteur à Rouen, perturbé depuis le printemps par l'aménagement d'une piste cyclable sur le Mont-Riboudet, permettant les avantages suivants :

- Être plus visible par les automobilistes car il sera situé au plus près de la voirie, et pas au niveau de la contre allée comme actuellement.

-
- Bénéficier d'un marquage au sol car l'emplacement sera pérennisé, ce marquage permettant un meilleur respect de la place réservée aux covoitureurs,
 - Être plus confortable pour les passagers en attente en installant un assis-debout,
 - Intermodalité avec TEOR et la navette fluviale,
 - Emplacement plus proche des générateurs de trafic et moins routier.

Table des matières